

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Y ASSISTAIENT :

Mesdames DA COSTA – DE BRUIN – DELCROIX – DELOT M. – DERUELLE – ETIENNE – GUILLOT M. – SEUVRE

Messieurs BAILLET – BLANCHET – BOUCHERON – CHEVALIER – CORNIOT – COURSIMAULT – DELAGNEAU D. – DELAGNEAU J.L. – DELOT - FERRAG – FOURNIER – FOURREY – GAILLOT S. – GUINET-BAUDIN – HARIOT – HENRY – JUSSOT – LEPRUN – PARIGOT – PORCHER – QUOIRIN – RAMON – ROUSSELLE

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Messieurs, BLAUVAC, DELAGNEAU G., MAILLARD, MORLE, TIRARD, Mesdames BUCINA et SCHWENTER, lesquels avaient donné respectivement pouvoir de voter respectivement en leur nom à Messieurs COURSIMAULT, GUINET-BAUDIN, PARIGOT, JUSSOT, Madame ETIENNE, Monsieur DELOT et Madame SEUVRE

ÉTAIENT ABSENTS :

Mesdames TISON, BOUROTTE et Messieurs BIOT, CARRA, CLERIN, DELAVAUT, GAILLOT M., MATIVET, MORINIERE, QUERET

ENVIRONNEMENT – SPANC – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ANNÉE 2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2024,

ENVIRONNEMENT – DECHETS – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DECHETS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité de service DECHETS pour l'année 2024.

ENVIRONNEMENT – DECHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – EXONÉRATION DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES – TEOM 2026

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la liste des contribuables exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

SERVICE A LA POPULATION – EQUIPEMENTS SPORTIFS – CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE – RAPPORT ANNUEL 2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND** acte du rapport annuel pour l'année 2024 communiqué par la société Action Développement Loisirs /Espace RECREA Déléataire de service public du centre aquatique intercommunal sis à Saint-Florentin

RESSOURCES INTERNES – INSTITUTION – MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les nouveaux statuts intégrant le retrait de la liste des équipements associés à des compétences dont la mise en œuvre est soumise à la définition d'un intérêt communautaire ;
- **AUTORISE** M. le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération dont la transmission de la présente délibération à chacune des communes membres afin qu'elle délibère sur les nouveaux statuts de la Communauté de communes.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET EAU POTABLE – REVERSEMENT DES RESULTATS DE L'EAU POTABLE PAR LA COMMUNE DE SEIGNELAY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** le reversement des résultats de la part de la commune de SEIGNELAY pour un montant de 96 000 euros
 - 60 000 euros au titre du solde d'exécution d'investissement
 - 36 000 euros au titre du résultat d'exploitation
- **INSCRIT** les montants correspondants au budget Eau Potable de de la CCSA aux comptes suivants :
 - Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés
 - Compte 7588 – Produits exceptionnels divers

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ASSAINISSEMENT – REVERSEMENT DES RESULTATS DE L'ASSAINISSEMENT PAR LA COMMUNE DE CHEMILLY SUR YONNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** le reversement des résultats de la part de la commune de CHEMILLY SUR YONNE pour un montant de 200 000 euros
 - 160 000 euros au titre du solde d'exécution d'investissement
 - 40 000 euros au titre du résultat d'exploitation

- **INSCRIT** les montants correspondants au budget ASSAINISSEMENT de de la CCSA aux comptes suivants :
 - Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés
 - Compte 7588 – Produits exceptionnels divers

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ASSAINISSEMENT – REVERSEMENT DES RESULTATS DE L'ASSAINISSEMENT PAR LA COMMUNE DE SEIGNELAY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** le reversement des résultats de la part de la commune de SEIGNELAY pour un montant de 144 000 euros
 - 90 000 euros au titre du solde d'exécution d'investissement
 - 54 000 euros au titre du résultat d'exploitation
- **INSCRIT** les montants correspondants au budget ASSAINISSEMENT de de la CCSA aux comptes suivants :
 - Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés
 - Compte 7588 – Produits exceptionnels divers

RESSOURCES INTERNES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses de Fonctionnement :**

- 611 – Prestation de services	- 110 500.00 €
- 657381 – Subvention budget PORT	16 500.00 €
- 657381 – Subvention MSP	94 000.00 €
<u>Total</u>	0.00 €

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE PORT – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- | | |
|----------------------------------|--------------------|
| - 6063 – FOURNITURES D'ENTRETIEN | 1 500.00 € |
| - 61521 – BATIMENTS PUBLICS | 10 000.00 € |
| - 61528 – AUTRES | 5 000.00 € |
| <u>TOTAL :</u> | 16 500.00 € |

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

- 7748 – SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL	16 500.00 €
TOTAL :	16 500.00 €
RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 2	
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,	
APPROUVE la décision modificative suivante :	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	
- 2051 – CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	20 000.00 €
- 2315 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 000 000.00 €
- 21531 – RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	- 1 020 000.00 €
TOTAL :	0.00 €
RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – DECISION MODIFICATIVE N° 2	
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,	
APPROUVE la décision modificative suivante :	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	
- 2315 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	75 000.00 €
- 2158 – AUTRES	- 75 000.00 €
TOTAL :	0.00 €
RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE MSP – DECISION MODIFICATIVE N° 1	
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,	
APPROUVE la décision modificative suivante :	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de Fonctionnement :	
- 605 – Achat de matériel, équipement de travaux	94 000.00 €
Total	94 000.00 €
Recettes de Fonctionnement :	
- 7741 – Subvention Budget Principal	94 000.00 €
Total	94 000.00 €
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – MOBILITE – POURSUITE DU DISPOSITIF D'INCITATION FINANCIERE EN FAVEUR DU COVOITURAGE – PARTENARIAT AVEC BLABLACAR DAILY	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la poursuite de la campagne d'incitation financière locale en partenariat avec la COMUTO DAILY (Blablacar Daily), en faveur du covoiturage du quotidien, de la manière suivante :

	Trajets de 2 à 15 km	Trajets de 15 à 40 km	De 40 à 60 km	De 60 à 80 km
Incitation de la Collectivité [IC]	1,5€ par Passager transporté	1,5€ + 0,10€/km au-delà de 15 km et par Passager transporté	2,5€ - 0,10€/km au-delà de 40 km et par Passager transporté *	0,50€ au-delà de 60 km et par Passager transporté

Sachant que le montant maximal que financerait la CCSA serait de 4 € par trajet et par passager transporté, le tout dans la limite des 3 700 € restant des 5 000 € apportés par la collectivité en 2024.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont les demandes de subvention potentielles de la manière suivante :

	Fond propres	Fonds vert	Total (HT)
Animation	5 504,50 €	5 503 €	11 007,50 €

ENVIRONNEMENT – DECHETS – REPRISE EN GESTION DIRECTE DU SERVICE DE COLLECTE EN PORTE A PORTE DES ORDURES MENAGERES – ACQUISITION DE BENNES A ORDURES MENAGERES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le non-renouvellement du marché de prestation de collecte en porte à porte des ordures ménagères au 1er juin 2026 ;
- **APPROUVE** la reprise en gestion directe par les services communautaires de la collecte en porte à porte des ordures ménagères à cette échéance ;
- **APPROUVE** en conséquence le renforcement des effectifs du service de collecte des déchets en porte à porte ;
- **APPROUVE** l'acquisition de deux camions bennes permettant la mise en œuvre de la collecte en porte à porte des ordures ménagères ;
- **APPROUVE** le recours à l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) pour réaliser cette opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération